



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Planification Urbaine

Reçu le

11 JUL. 2022

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

4909
ARRIVÉE COURRIER

11 JUL. 2022

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

**Service territorial de Rouen/ Bureau
Planification Habitat et Connaissances**

Rouen, le **27 JUIN 2022**

Affaire suivie par C.Leroy
Tél. : 02 76 78 33 18
Mél : christine.leroy@seine-maritime.gouv.fr

Le directeur départemental
des territoires et de la mer
à
Monsieur Le Président de la Métropole Rouen
Normandie

Objet : Avis sur la procédure de modification n°3 du PLUI de la Métropole Rouen Normandie

Vous sollicitez l'avis de la DDTM sur le projet de modification n°3 du PLUI de la Métropole Rouen Normandie dont la notice de présentation nous a été communiquée le 20 mai 2022. Cette procédure a pour but de faire évoluer le règlement graphique (planche 2) du PLUI. Plus précisément, il s'agit, sur le plan de la morphologie urbaine de la commune de Oissel-sur-Seine, de modifier la hauteur de construction permises en zone UXM pour la porter de 20 à 35 mètres sur une portion des parcelles AD56 et AD8 (2 hectares). L'objectif de cette modification est de permettre la construction d'une chaudière biomasse nécessitant des structures dont l'élévation doit être comprise entre 28 et 35 mètres.

Au vu des éléments contenus dans la notice de présentation, j'émet un avis favorable sur la procédure de modification n° 3 du PLUI de la Métropole Rouen Normandie.

11 JUL. 2022

	INF	ATT
DGA		
ADGA		
DASAF		
DAGP		
DUR		
DPU		X
DH		

Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer

Jean KUGLER